

Sujet : [INTERNET] à l'attention du commissaire-enquêteur : Enquête publique Centrale photovoltaïque et Révision allégée n° 1 du PLU de Javené,

De : Philippe Gourdain

Date : 27/10/2023 12:22

Pour : pref-urbanisme-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Madame, monsieur,

J'ai pris connaissance du dossier relatif à la demande de permis de construire déposée par la SAS Javené pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol. Je souhaite à ce titre contribuer à l'enquête publique en cours.

Ce projet me semble être un non-sens d'un point de vue écologique. D'une part, il n'intègre pas dans son bilan carbone les impacts liés au défrichement du secteur d'implantation visé. Vous n'êtes pas sans savoir que le maintien de végétations et de sols fonctionnels constituent un enjeu de premier ordre pour lutter efficacement contre le changement climatique (davantage que le développement d'ENR lui-même). Je vous invite en ce sens à consulter le projet de Directive « sol » au lien suivant (la dégradation des sols a déjà coûté [...] - plus de 50 milliards d'euros par an selon les estimations - en raison de la perte des services essentiels que les sols fournissent) : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/qanda_23_3637 ; voir également la page web : <https://www.adaptation-changement-climatique.gouv.fr/dossiers-thematiques/milieus/sol> et l'étude 4 pour 1000 engagée par l'INRAE pour stocker davantage de carbone dans les sols : <https://www.inrae.fr/actualites/stocker-4-1-000-carbone-sols-potentiel-france>

D'autre part, ce projet aura indéniablement un impact sur la biodiversité vu les enjeux identifiés au cours de l'étude d'impact : présence de la Couleuvre d'Esculape, espèces protégée et menacée ; de l'Orvet fragile, espèce protégée, 4 espèces de chiroptères (Pipistrelle commune, Noctule commune, etc.) toutes protégées ; 41 espèces d'oiseaux dans le périmètre d'étude dont 32 sont protégées et 2 espèces sont classées vulnérables sur les listes rouges, etc. Par ailleurs, le secteur est bien identifié dans les trames vertes et bleues puisqu'il concerne directement le cours d'eau du Couesnon, cours d'eau de grande importance écologique pour lequel ce projet vient en contradiction avec les objectifs de restauration. Voir : <https://bassin-couesnon.fr/bassin-couesnon/les-actions/la-gestion-des-milieus-aquatiques/>

L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol est loin de s'avérer neutre pour la biodiversité. A ce titre, j'invite le commissaire enquêteur à prendre connaissance des incidences potentielles des parcs solaires photovoltaïques au sol sur la biodiversité, synthétisés dans le document suivant : <https://www.debatpublic.fr/photovoltaique-horizeo/contribution-de-loffice-francais-de-la-biodiversite-2869>

Le terme de « friche » est ici, une fois encore, utilisé abusivement par le porteur de projet pour justifier son choix d'implantation, choix qui n'est sans doute motivé que par le moindre coût d'implantation en comparaison d'une installation sur toiture ou ombrières de parking. Pour le terrain visé, il ne s'agit absolument pas d'une friche industrielle ou d'un terrain dégradé mais d'un terrain naturel. Les projets d'implantation de CPV devraient s'orienter vers des terrains déjà artificialisés. Dans ce sens, il est absolument incompréhensible que le projet ne soit pas projeté sur la ZI de l'Aumallerie, juste au sud comme recommandé par exemple dans la mobilisation « place au soleil » lancée par le gouvernement : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2018.06.28_DP_Mobilisation_PlaceAuSoleil.pdf

Ainsi, selon l'Ademe, il existe un gisement identifié de l'ordre de 350 GW sur toitures (360 000 ha), sans parler des parkings.

Rappelons que d'après la récente loi d'accélération des énergies renouvelables « Les parkings extérieurs de 1 500 mètres carré et plus devront obligatoirement dédier la moitié de leur superficie au développement de panneaux photovoltaïques. » (cf. par exemple : <https://fee.asso.fr/actu/loi-dacceleration-des-energies-renouvelables-une-loi-necessaire-qui-devra-rapidement-se-concretiser/>). Sur ce point il est donc incompréhensible que le projet dont il est question ici n'ait projeté son implantation sur la ZI de l'Aumallerie, laquelle comporte plusieurs hectares de parking (au moins 7 hectares !), d'après l'analyse des photos aériennes.

Les pressions sur la biodiversité en général et sur les sols ne cessent de croître. Il paraît inconcevable que les projets d'ENR continuent d'accentuer les pressions sur des espaces naturels alors qu'ils peuvent

s'implanter sur des espaces déjà artificialisés.

Pour ces raisons, je suis totalement opposé à la réalisation de ce projet en l'état.

Je vous remercie par avance de la prise en compte de ces éléments dans la présente enquête publique.

Cordialement.

Philippe Gourdain